

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-1018

présenté par

M. Metzdorf, M. Dunoyer, M. Seo, M. Fait, M. Ghomi, M. Gumbs, Mme Rilhac, M. Ott,  
Mme Agresti-Roubache et Mme Thevenot

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 000 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	1 000 000
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose le transfert de crédits de paiement de 1 000 000€, de l'action 7 "Fonctions de soutien du ministère" du programme 224 "Soutien aux politiques du ministère de la

culture" vers l'action 2 "Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle" du programme 361 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture" afin de développer le Pass Culture en Nouvelle-Calédonie.

Fin mai 2021, le Président Macron annonçait l'extension du Pass Culture après un test effectué depuis deux ans dans quelques départements. Une généralisation qui devait concerné aussi les territoires ultramarins pour continuer à renforcer le même accès à la culture pour tous.

Mais, comme bien souvent, la Nouvelle-Calédonie s'est retrouvée exclue de ce dispositif. Pouvoir aller au cinéma, s'acheter des livres, s'offrir de la musique via les sites musicaux voici quelques unes des possibilités offertes par le pass Culture que les jeunes calédoniens souhaiteraient avoir. La distance géographique rend l'accès à la culture naturellement plus compliqué, le Pass Culture faciliterait grandement cela et comblerait le fossé qui peut se creuser entre les jeunes métropolitains et ultramarins.